



2^e PLAN D'ACTION 2018–2024



Grotte ornée du Pont-d'Arc,
dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc,
Ardèche

ÉDITOS



© PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

Contempler la grotte Chauvet-Pont d'Arc nous invite à l'humilité et à l'introspection. Humilité devant le génie créatif et la sensibilité de nos ancêtres. Introspection pour requestionner notre rapport au monde du vivant et notre place d'humains. Lors de la commémoration récente des 30 ans de sa découverte, ses inventeurs nous ont rappelés, avec une émotion et un enchantement intacts, le caractère merveilleux de la grotte Chauvet Pont d'Arc et la richesse inestimable de ce patrimoine de l'art pariétal. Sa valeur universelle exceptionnelle a été reconnue par son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, fruit d'une étroite collaboration entre les services de l'État et les collectivités locales. Par cette inscription nous avons pris l'engagement de garder intacte la grotte Chauvet Pont d'Arc, pour nos enfants auxquels, selon le mot d'Antoine de Saint-Exupéry, nous l'avons empruntée, car elle fait partie, comme la biodiversité, de leur héritage. Les enjeux de conservation et de recherche scientifique, les nécessaires transmissions des connaissances et médiation en direction du plus grand nombre, de même que la volonté de conforter le développement durable et l'attractivité, notamment, culturelle du territoire ont guidé la mise en œuvre du 2^e plan d'actions Unesco (2018-2024) de la grotte Chauvet Pont d'Arc. L'évaluation de ce plan d'actions constitue une source d'inspiration pour élaborer ensemble, dans le cadre du comité de bien, un nouveau plan qui aura pour ambition de poursuivre et de conforter l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire et de relever ensemble le défi d'exemplarité en matière de préservation et de valorisation de la grotte Chauvet Pont d'Arc.

Sophie Elizéon, *préfète de l'Ardèche*



© RAPHAËL DUPONT

Depuis sa création en 2007, le Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet porte l'ambition des collectivités locales pour la grotte Chauvet : faire connaître au plus grand nombre ce joyau de l'art pariétal, témoigner de la fierté de nos concitoyens vivant à proximité de ce site exceptionnel, promouvoir son intégration harmonieuse dans la vie sociale, économique et culturelle du territoire. Un effort collectif puissant et enthousiaste a mené à l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2014 et à l'ouverture de l'espace de restitution en 2015. Il s'agissait des deux objectifs phares du premier plan d'action associé au plan de gestion de la grotte Chauvet (2011-2017). Près de 10 ans plus tard, le moment est venu de prendre du recul et de faire un bilan de la manière dont ce site, dédoublé entre la grotte originale, invisible, et sa reproduction ouverte à tous les publics, a été intégré par le territoire sur la période du deuxième plan d'action (2018-2024). Comment l'a-t-il modifié ? Dans quelles mesures les nombreuses attentes associées à l'inscription Unesco et à l'ouverture de l'espace de restitution ont-elles été satisfaites dans la durée ? Est-ce que les actions menées ont atteint les objectifs souhaités ? C'est ce que tente d'établir ce bilan, fruit du travail collectif de tous les membres du comité de bien qui nous aidera à nous projeter dans l'avenir et à élaborer d'ici la fin de l'année 2025 un nouveau plan d'action.

Isabelle Massebeuf, *conseillère régionale, présidente du Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet*



GROTTE CHAUVET

Un trésor pour l'humanité

Le 18 décembre 1994, les premières œuvres d'art de l'humanité sont découvertes sur les parois d'une grotte à Vallon-Pont-d'Arc. Chevaux, lions, mammouths, aurochs, rhinocéros... Plus d'un millier de traces liées aux activités humaines, dont 490 représentations animales, ornent les parois de la grotte Chauvet en Ardèche. Exécutées avec précision il y a 36 000 ans, il s'agit des plus anciennes représentations picturales connues sur le continent eurasiatique. Pendant 21 000 ans, à la suite d'un éboulement de la falaise, cette cathédrale naturelle est restée fermée et préservée. C'est en décembre 1994 que Jean-Marie Chauvet, Éliette Brunel et Christian Hillaire se faufilent dans une cheminée étroite en quête de nouvelles cavernes à explorer. À 25 mètres sous terre, les spéléologues font alors face à un spectacle exceptionnel : une large cavité, des os en tout genre, et surtout, des dessins, des gravures monumentales dans un exceptionnel état de conservation. La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet, est alors dévoilée au monde.

Protéger cet héritage naturel et artistique

Ce chef-d'œuvre du génie humain est un témoignage unique sur les premiers groupes d'Homo sapiens en Europe de l'Ouest. Au-delà de la grotte, le Pont d'Arc, la combe d'Arc et le cirque d'Estre sont parties intégrantes du site et de sa compréhension. Pour la protéger, il faut aussi préserver cet écrin paysager.

Restituer ce patrimoine à l'humanité

Si le site naturel du Pont d'Arc accueille tous les ans plus d'un million de visiteurs, l'accès à la cavité a immédiatement été réservé aux scientifiques, sous la surveillance du service de conservation de la grotte du ministère de la Culture. Pour restituer ce patrimoine à l'humanité, une réplique est sortie de terre, en 2015, à quelques kilomètres de là. Une réalisation rendue possible grâce à l'engagement des collectivités territoriales. Cet espace de restitution Grotte Chauvet 2 - Ardèche, qui abrite « l'anamorphose » de la grotte Chauvet, a déjà permis à plus de 3,5 millions de personnes de remonter le temps sur les pas de leurs lointains ancêtres, premiers artistes de l'humanité. En presque dix ans, le site a attiré des visiteurs de 140 nationalités, confirmant l'universalité du patrimoine « grotte Chauvet ».



© DRAC RHÔNE-ALPES



© JEAN-MARIE CHAUVET

Une révolution pour les scientifiques

« La grotte Chauvet est une clé d'interprétation de l'art paléolithique, celle qui a bouleversé nos paradigmes et la vision descriptive que l'on posait sur l'ensemble des expressions graphiques de cette période de l'histoire de l'humanité. »

Carole Fritz, directrice des recherches de la grotte Chauvet



© SYCPA - SÉBASTIEN GAVET



© SYCPA - SÉBASTIEN GAVET



© SYCPA - SÉBASTIEN GAVET

© LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ / FABRICE ANTERION



© RAPHAËL DUPONT



© RAPHAËL DUPONT



© SHERCC

Vers un nouveau plan d'action

Une troisième déclinaison du plan de gestion « patrimoine mondial » est en cours. Ce nouveau plan d'action définira pour les cinq années à venir (2025-2030) les priorités pour la gestion du bien.

PATRIMOINE MONDIAL

Protection et mise en valeur de la grotte Chauvet

Reconnue par l'Unesco comme le premier grand chef-d'œuvre de l'humanité, la grotte ornée du Pont d'Arc dite grotte Chauvet a été inscrite le 22 juin 2014 sur la liste du patrimoine mondial.

Préserver la grotte pour les générations futures

Les moyens de protection sont précisés dans le dossier de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Ce plan garantit que l'État et les gestionnaires du bien déploient les moyens nécessaires pour transmettre et faire connaître aux générations présentes et futures ce chef-d'œuvre dans les meilleures conditions de conservation, d'intégrité et d'authenticité. Le plan de gestion se nourrit également des ambitions des acteurs locaux pour faire rayonner ce patrimoine universel.

Des ambitions, un plan d'action

Validé dès 2012 et constitutif de la candidature, le plan de gestion est actualisé tous les cinq à dix ans au travers du plan d'action. Le premier plan d'action, pour la période 2012-2017, avait pour objet principal d'obtenir l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et de préparer le territoire à l'impact sur l'économie touristique provoqué par l'ouverture de l'espace de restitution. Le deuxième plan d'action a été initié en 2018. Il avait pour ambition d'accompagner la phase d'absorption progressive par le territoire des effets de ces deux événements. Les ambitions du deuxième plan d'action, actées le 22 juin 2019 par une charte d'engagement et de partenariat, étaient au nombre de trois :

- améliorer la protection et la conservation de la grotte, de sa zone tampon et du territoire environnant,
- améliorer la connaissance de la grotte et de son environnement, tout en assurant une diffusion et une appropriation les plus larges possibles de sa valeur patrimoniale,
- conforter l'attractivité du territoire, mieux répartir la création de richesses et inscrire son développement dans les enjeux de transition écologique.

Ses ambitions se sont déclinées au travers d'orientations stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'une quarantaine de fiches « action » élaborées par les 19 organismes signataires de la charte.

GOVERNANCE

Une démarche partenariale, le comité de bien

Le plan de gestion patrimoine mondial de la grotte Chauvet-Pont d'Arc est co-piloté par l'État et le syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC), établissement public créé en 2007 par le département de l'Ardèche et la région Rhône-Alpes (devenue depuis Auvergne-Rhône-Alpes). La création du SMERGC a permis de concrétiser l'engagement des collectivités territoriales en faveur de la connaissance et de la promotion de la grotte Chauvet. La gouvernance du plan de gestion est assurée par un comité de bien, qui rassemble tous les partenaires de la démarche (État, collectivités territoriales et leurs organismes satellites). Présidé par la préfète de l'Ardèche et la présidente du SMERGC, ce comité de bien se réunit régulièrement, décide des orientations à donner, et suit la mise en œuvre des actions.

© RAPHAËL DUPONT



Des engagements tenus

En ratifiant la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel et naturel en 1975, l'État français s'est engagé à préserver la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits au fil des ans sur la liste du patrimoine mondial. Ainsi, l'État rend compte régulièrement au comité du patrimoine mondial de la conservation de ces biens au travers d'un rapport périodique, établi tous les six ans. En 2023, celui concernant la grotte Chauvet a montré que les engagements pris lors de la candidature du bien au patrimoine mondial, à savoir sa protection et sa mise en valeur, étaient tenus.



© SMERGC



© SMERGC

Mémento

En 2024, la France compte
53 biens inscrits
au patrimoine mondial
dont
44 biens culturels,
7 biens naturels et
2 biens mixtes.



PROTECTION DE LA GROTTE

Le plan de conservation préventive renforcé

Le deuxième plan d'action « patrimoine mondial » marque une véritable montée en puissance de la protection de la grotte Chauvet. Il vise à mieux identifier, étudier et réduire les risques naturels et anthropiques. Sous l'égide de l'État, des actions ont été engagées pour sécuriser et pérenniser l'ensemble des équipements de contrôle de la grotte. Les réseaux électriques, hors basse tension, ont été retirés de la cavité. L'installation de la fibre a permis d'isoler les outils de surveillance du risque foudre. Depuis 2019, la limitation des entrées dans la grotte se veut beaucoup plus stricte. Une attention particulière est également portée aux effets du changement climatique. Un nouveau faisceau de risques est identifié : augmentation de la température extérieure, pluies plus violentes, risque incendie sur le couvert végétal du plateau de la grotte. Une mise en réseau a été impulsée par l'équipe de conservation de la grotte Chauvet. Objectif : surveiller ces perturbations climatiques à l'échelle des grottes ornées instrumentées (Lascaux, Chauvet, Altamira...).

Vers une surveillance par réalité augmentée

Les vestiges à protéger ne sont pas que les peintures pariétales mais aussi de nombreux artefacts porteurs d'informations sur l'Homme du paléolithique et son environnement. L'ambition est de disposer dès 2025 d'un modèle numérique 3D destiné à la conservation. Il sera finalisé à partir des relevés numériques réalisés durant les deux précédents plans d'action. Ce modèle offrira un état des lieux exhaustif de l'ensemble de la grotte, permettant d'en assurer une surveillance continue. Dans une version allégée, ce clone numérique pourra être utilisé pour la valorisation auprès du grand public de ce trésor de l'humanité.

GROTTES ET ABRIS ORNÉS DE L'ARDÈCHE

Conservation et protection des autres cavités

En 2015, dix-huit cavités ardéchoises ont été inscrites au titre des Monuments historiques pour leurs ornements du Paléolithique supérieur.

Porteuses de plus de 30 000 ans de préhistoire humaine et d'art, elles font l'objet de nombreuses opérations d'étude, de conservation, de sécurisation.

Le plan d'action « patrimoine mondial » initié en 2018 a inclus dans ses priorités la conservation de ces grottes.

Le service de conservation de la grotte Chauvet et le syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) sont mobilisés pour assurer surveillance et sensibilisation autour de ces grottes et abris ornés. Un agent du service de conservation est missionné pour constater les éventuelles infractions sur ces cavités.

Cette surveillance s'effectue en concertation avec les gardes de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Des travaux de clôture et de sécurisation sur les grottes les plus exposées à la fréquentation (Ebbou, Tête du Lion...) ont été réalisés ou sont programmés.

Sensibilisation des publics

Chaque année, les guides et moniteurs labellisés « guide nature des Gorges de l'Ardèche » bénéficient de journées de formation autour, entre autres, de la thématique des grottes et abris ornés de l'Ardèche.

Ce label, attribué par le SGGA pour 5 ans, a été entièrement revu en 2023 après 20 ans d'existence. L'occasion d'intégrer dans la formation des guides les nouveaux enjeux liés à l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'Unesco.



1



2



3

- 1 Bouquetin, grotte du Colombier
- 2 Auroch bouquetin et renne, grotte de la Tête du Lion
- 3 Bovidé, grotte d'Ebbou

© STEPHANE COMPOINT

© CONSERVATION DE LA GROTTE CHAUVET
MINISTÈRE DE LA CULTURE



GROTTE ORNÉE DU PONT D'ARC 2^e plan d'action 2018-2024



© STÉPHANE COMPOINT



© STÉPHANE COMPOINT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Opération Grand Site de la Combe d'Arc quasi finalisée

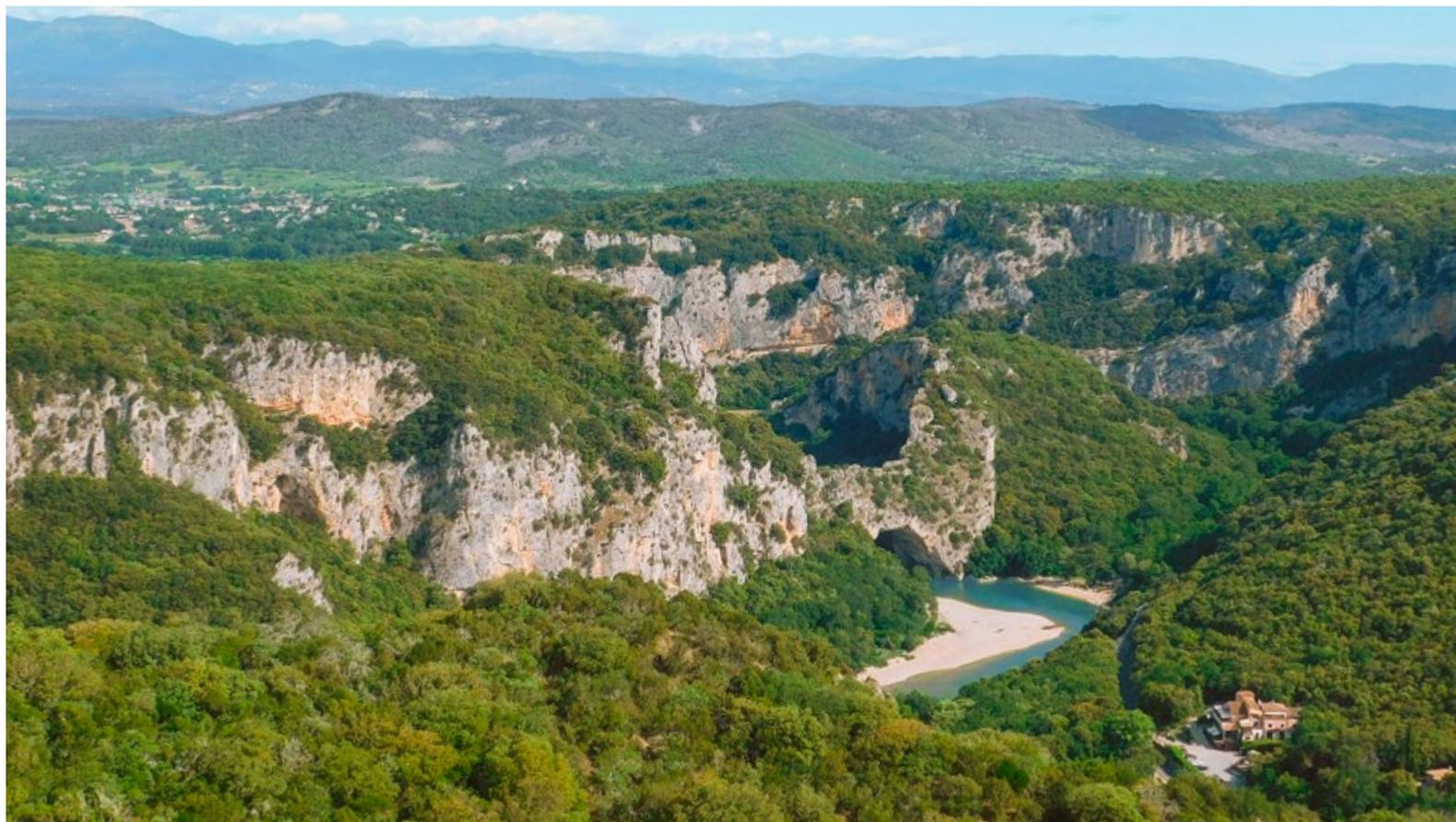
L'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité a relancé l'Opération Grand Site initiée en 1993 sur les sites protégés du Pont d'Arc et des gorges de l'Ardèche.

Les enjeux de l'Opération Grand Site

- Rouvrir le paysage autour de l'arche naturelle du Pont d'Arc.
- Maîtriser les impacts de la fréquentation touristique (stationnement, accès par les transports en commun...).
- Requalifier les entrées du site notamment par une meilleure insertion paysagère des activités économiques.
- Donner du sens à la visite en favorisant la découverte à pied, en développant des supports d'interprétation et de compréhension du lien avec la grotte Chauvet.

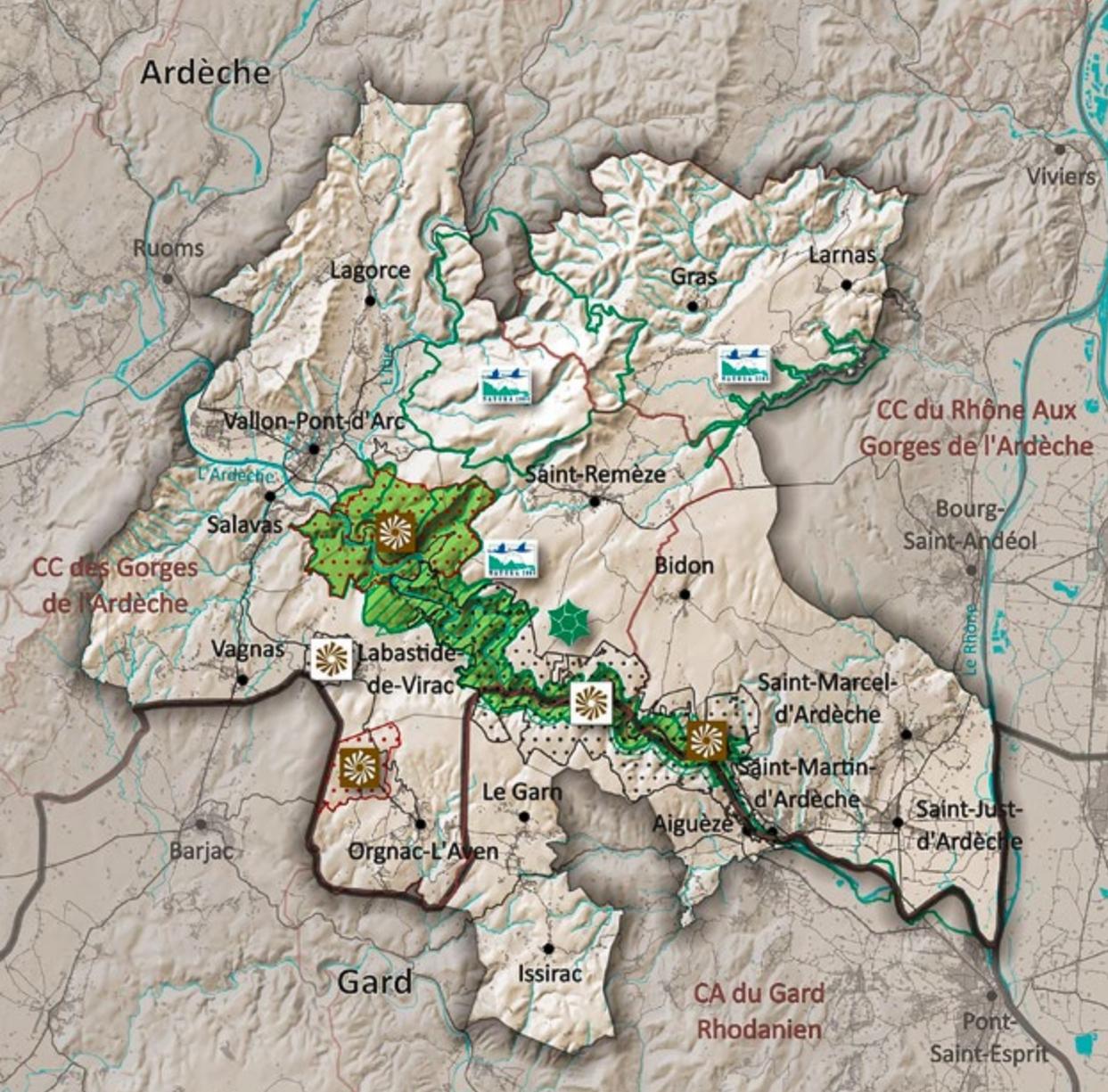
Mieux répartir la fréquentation touristique du site

Le projet piloté par le département de l'Ardèche répond point par point aux enjeux de l'opération Grand Site. Il a permis de supprimer les stationnements sauvages avec l'aménagement de plusieurs parkings (P3 Pont d'Arc belvédère en 2017, parking autocars du méandre en 2023). Le parking P1 Pont d'Arc navette permet également de rejoindre le site en transport en commun depuis Vallon-Pont-d'Arc. En 2018, a été ouverte la liaison piétonne entre le parking P3 et le cœur de site, ainsi qu'un cheminement sécurisé face au Pont d'Arc. La même année a été mené un chantier d'ouverture du paysage et de réaménagement de la plage amont.



© SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDECHE





© SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDECHE

À partir de 2025

La plage aval fait actuellement l'objet d'une ouverture paysagère et d'aménagements. Ceux-ci seront opérationnels au printemps 2025. À la même période, seront aussi ouvertes la liaison piétonne amont-aval de la Combe d'Arc, longeant la route, ainsi que la promenade du méandre, sentier en pied de falaise et bordure de vignes, qui reliera le futur parking P2 Pont d'Arc méandre à la plage amont. La réalisation de ce parking P2 (pour 100 véhicules légers) est toutefois suspendue par des prescriptions archéologiques. Un parking temporaire est accessible à proximité.

Découverte et interprétation du site

Le syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche a mis en service depuis 2018 une application audioguide *L'histoire invisible du Pont d'Arc*. Il pilote également l'installation de mobiliers d'interprétation sur le site. La mise en réseau des sentiers de découverte est également prévue. À l'horizon 2026, le sentier nature des Gorges de l'Ardèche permettra de relier Vallon-Pont-d'Arc à Saint-Martin-d'Ardèche via la Combe d'Arc.



1

BIODIVERSITÉ

L'écrin exceptionnel de la grotte Chauvet

La grotte Chauvet s'inscrit dans un écrin environnemental et paysager remarquable. Dès le début des années 1980, avant même la découverte de la grotte, deux dispositifs ont reconnu le caractère exceptionnel du patrimoine naturel de ce territoire :

- l'inscription comme site classé de la combe et du pont d'Arc,
- le classement des gorges de l'Ardèche en réserve naturelle nationale.

Un territoire sous haute protection

La révélation au monde du joyau qu'est la grotte Chauvet a transcendé le caractère exceptionnel du territoire. Le site classé a été renommé « site classé des abords du Pont d'Arc et de la grotte Chauvet ». Le périmètre de ce site a aussi été défini comme « zone tampon » lors de l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste Unesco du patrimoine mondial. Cette zone est soumise à des mesures de protection, de conservation et de gestion. Deux autres dispositifs renforcent la protection de ce territoire hors du commun :

- l'identification par le département de l'Ardèche de l'ensemble formé par le site classé et la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche comme espace naturel sensible ;
- l'inscription de l'ensemble de ces périmètres dans le réseau de sites Natura 2000 « Sud Ardèche et Dent de Rez ».



2

© SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE



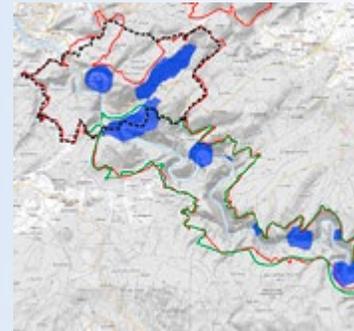
3

© SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE



4

© SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE



5

© SYNDICAT DE GESTION DES GORGES DE L'ARDÈCHE

- 1 Aigle de Bonelli
- 2 Hibou grand-duc
- 3 Faucon pèlerin
- 4 Vautour fauve : première nidification en Ardèche 2023
- 5 Carte zones de quiétude



© JOOT PROD.

L'inscription Unesco conforte cette protection

Sur la période du plan d'action « patrimoine mondial » (2018-2024), le syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche a déployé des actions renforçant la protection et la connaissance de ce patrimoine naturel, notamment :

- suivi des populations de grands rapaces et de chiroptères,
- inventaire de la végétation des milieux rupestres,
- information et sensibilisation des visiteurs à la richesse et à la sensibilité de ce territoire,
- animations « nature » sur les aires de bivouac des gorges de l'Ardèche.



© EBYTBA-S. JAILLET

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Un objet d'étude unique au monde

La grotte Chauvet offre **un terrain de recherche unique**. Elle dévoile au fil des campagnes de recherche une intrication jamais observée dans d'autres cavernes entre les occupations de la cavité par les hommes et les animaux. Initialement, deux campagnes de recherche sur site étaient prévues chaque année, sur 2 à 3 semaines chacune, au printemps et à l'automne. L'accroissement du taux naturel de CO₂ dans la grotte, dû au réchauffement climatique, ne permet plus aux chercheurs de réaliser la campagne d'octobre. Depuis 2018, nous avons acquis les compétences 3D nécessaire afin de proposer une **modélisation 3D** de la cavité en très haute résolution. Ce modèle soutient les recherches dans la grotte et permet une anticipation des futures actions à mener. Il permet le développement de recherches innovantes comme, par exemple, la paléosonorité ou un travail sur les moyens d'éclairage mis en œuvre par les paléolithiques lors des actes de création.

Les champs de recherche

Dirigée depuis 2018 par Carole Fritz, l'équipe scientifique privilégie l'interdisciplinarité, avec une ambition : produire des résultats innovants, dépassant les frontières disciplinaires. L'objectif est de proposer une vision d'anthropologie sociale et culturelle des actions humaines dans la cavité. Un regard particulier est porté sur l'interaction Humains / non Humains qui se décline depuis l'alternance dans ces mêmes lieux avec l'ours des cavernes jusqu'à l'emploi de figures animales comme vecteur de la pensée symbolique qui déploie des mythes ancestraux. Dans le domaine de l'ichnologie et de la paléontologie non humaine, la grotte Chauvet demeure le seul gisement du Paléolithique récent qui permet d'évoquer des traits comportementaux disparus. Les chercheurs se sont particulièrement intéressés à l'espèce *Canis lupus* et à de potentiels liens entre les communautés humaines et canines. L'étude de l'art pariétal, se poursuit depuis 2018 dans la seconde partie de la grotte : la salle Hilaire, la salle du Crâne et la salle du Fond. Cinq cent quarante-deux entités graphiques, traces et marques charbonneuses ont été enregistrées sur les parois de ces trois secteurs. Elles reflètent le bestiaire particulier qui caractérise Chauvet avec la prééminence de trois espèces habituellement rares : rhinocéros (33), mammouth (31), lion (24) sur un total de 11 espèces identifiées. Dans ces trois salles, les artistes ont cherché à placer leurs dessins le plus haut possible sur les parois. Pourquoi cette « quête de hauteur » ? Comment ces artistes ont pu y accéder ? Les travaux sur ces questions se poursuivent. Des recherches en paléoacoustique sont également menées. Objectif : comprendre comment le paysage sonore de la grotte a pu façonner l'expérience de ces premiers artistes, leur communication et leur utilisation de la cavité. La grotte Chauvet se positionne au tout début de la mise en image de la pensée symbolique d'*Homo sapiens*. Elle illustre la pensée d'un monde qui perdurera jusqu'à la fin du Paléolithique récent (-12 000 ans).

PRÉHISTOIRE

Un vaste champ de recherche à développer en Ardèche

La recherche sur la Préhistoire en Ardèche est essentielle pour replacer les faits archéologiques issus de la grotte Chauvet dans leur contexte sociétal. Le plan de gestion a vocation à la favoriser, la soutenir, la valoriser et la faire connaître ainsi que les démarches scientifiques qui la sous-tendent. Cela s'est traduit localement par la mise en place de « Rendez-Vous Archéo » sous la forme de conférences, de projections et d'échanges, sans oublier les Journées nationales de l'archéologie, coordonnées par le pôle archéologique départemental en lien avec les associations ardéchoises, à commencer par la Fédération Ardéchoise de la Recherche Préhistorique et Archéologique (FARPA).

Un rayonnement national et international

La grotte Chauvet a vocation à rayonner sur le plan national et international. C'est pourquoi elle accueille des enseignants-chercheurs avec leurs étudiants pour lesquels l'espace de restitution peut se substituer dans certains cas à une étude de la grotte Chauvet devenue quasiment inaccessible.

La participation à des événements ou à des réseaux d'échanges permet par ailleurs le partage d'expériences, la valorisation de la grotte Chauvet et de la démarche de conservation engagée (colloque, projet IFREEMIS, réseau de l'Association des biens français du patrimoine mondial ou Ice Age Europe). Par ailleurs, la vocation du site de Chauvet 2 pour l'accueil d'évènement liés à l'activité scientifique, rendue possible par l'ouverture du centre de conférence en 2021, doit être encore développée.



© SMIERCC



© SMIERCC



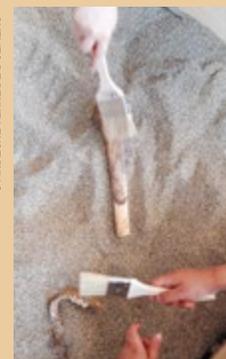
© SPL OTGADA-MARINA GERAY



© ARDÈCHE TERRE DE DOLMENS



© ARDÈCHE TERRE DE DOLMENS



© ARDÈCHE TERRE DE DOLMENS



© ARDÈCHE TERRE DE DOLMENS



© ARDÈCHE TERRE DE DOLMENS



© ARDÈCHE TERRE DE DOLMENS

DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Des actions de médiation scientifique et patrimoniale

Dès la phase de candidature à l'inscription au patrimoine mondial et dans la phase de préfiguration de l'ouverture de Grotte Chauvet 2, un important travail de développement d'actions de médiation scientifique a été porté par les partenaires du plan de gestion. Ce travail s'est poursuivi dans le cadre du deuxième plan d'action. Il a porté sur deux axes principaux : les actions portées directement par le Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (SMERGC), principalement hors les murs et les actions mises en place par l'équipe de médiation de Grotte Chauvet 2 sur le site. Sans oublier les actions de valorisation de la recherche portées par le ministère de la Culture, par son site internet très riche et régulièrement actualisé et par ses publications. Outre les ateliers classiques, on peut mettre en avant la mise en place d'ateliers pédagogiques tous niveaux, d'ateliers des copistes, de parcours patrimoines « du vrai et du faux » en lien avec le Département, de vacances universitaires avec le Cermosem, antenne ardéchoise de l'université Grenoble-Alpes.

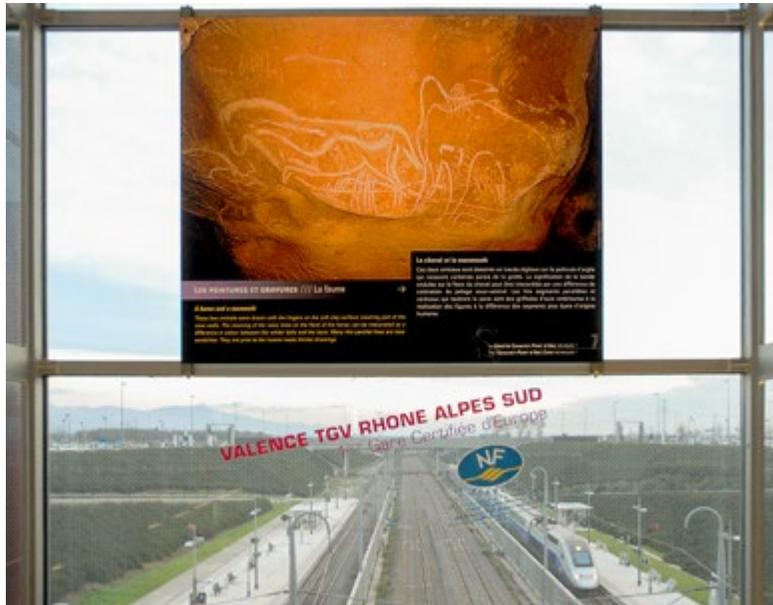


Succès des expositions et anniversaires

Les équipes sur place ont développé des actions de médiation pour tous les publics et ont contribué au succès du site malgré les difficultés de la période Covid. En 2018, Grotte Chauvet 2 a produit l'exposition temporaire internationale *Des lions et des hommes* qui a connu un succès important en 2019. En parallèle, le SMERGC a poursuivi son travail d'initiatives et d'accompagnement dans la valorisation de la Grotte Chauvet par de nombreuses publications et conférences, en Ardèche et à Paris, sans oublier les fêtes anniversaires dont la dernière en date, le 22 juin 2024 (10 ans de l'inscription Unesco). Il faut aussi citer le partenariat avec Google qui permet aux internautes du monde entier de profiter d'une visite virtuelle de la grotte Chauvet sur Google Arts & Culture.

Nouvelle dynamique

Le prochain plan d'action devra poursuivre cet effort pour prolonger la dynamique engagée au travers des événements pour les 10 ans de l'inscription au patrimoine mondial, les 10 ans de l'ouverture du site et les 30 ans de la découverte de la grotte. L'accueil dès juillet 2025 de l'exposition *Grotte Chauvet, l'aventure scientifique*, produite par la Cité des sciences et de l'industrie - Unverscience, devrait conforter cette dynamique.



© JACQUES MONCOMBLE



© SMERGC



© SMERGC



© TEMPORA



© NICOLAS DORMONT



© TEMPORA



© TEMPORA

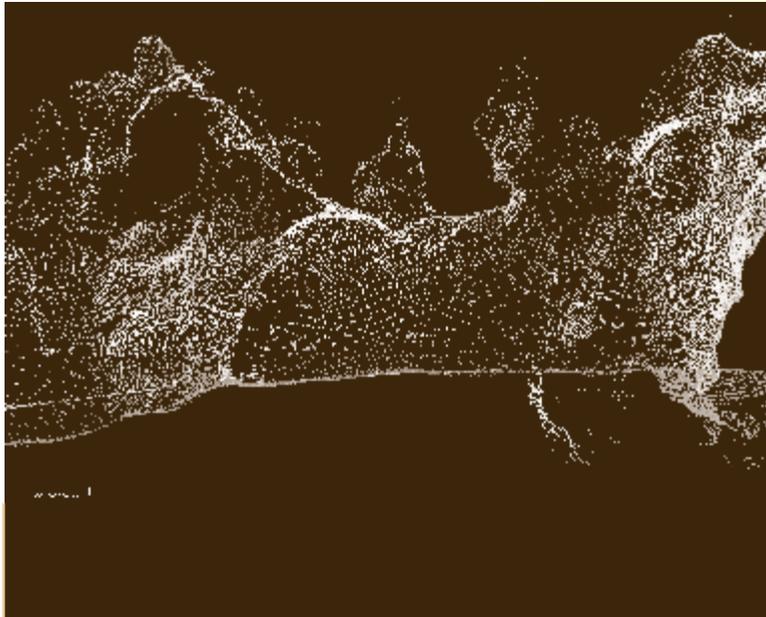
EN PROJET

Une exposition itinérante internationale

Le deuxième plan d'action avait pour ambition la création d'une exposition internationale itinérante, nom de code « Chauvet 3 ». Dans cet objectif, une étude de programmation muséographique et une étude économique et juridique ont montré la pertinence et la faisabilité de ce projet. Pour donner suite à cela, le projet a été inscrit en 2022 au volet territorial Ardèche du contrat de plan avec des engagements financiers de l'État, du département de l'Ardèche et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant total de 2 millions d'euros.

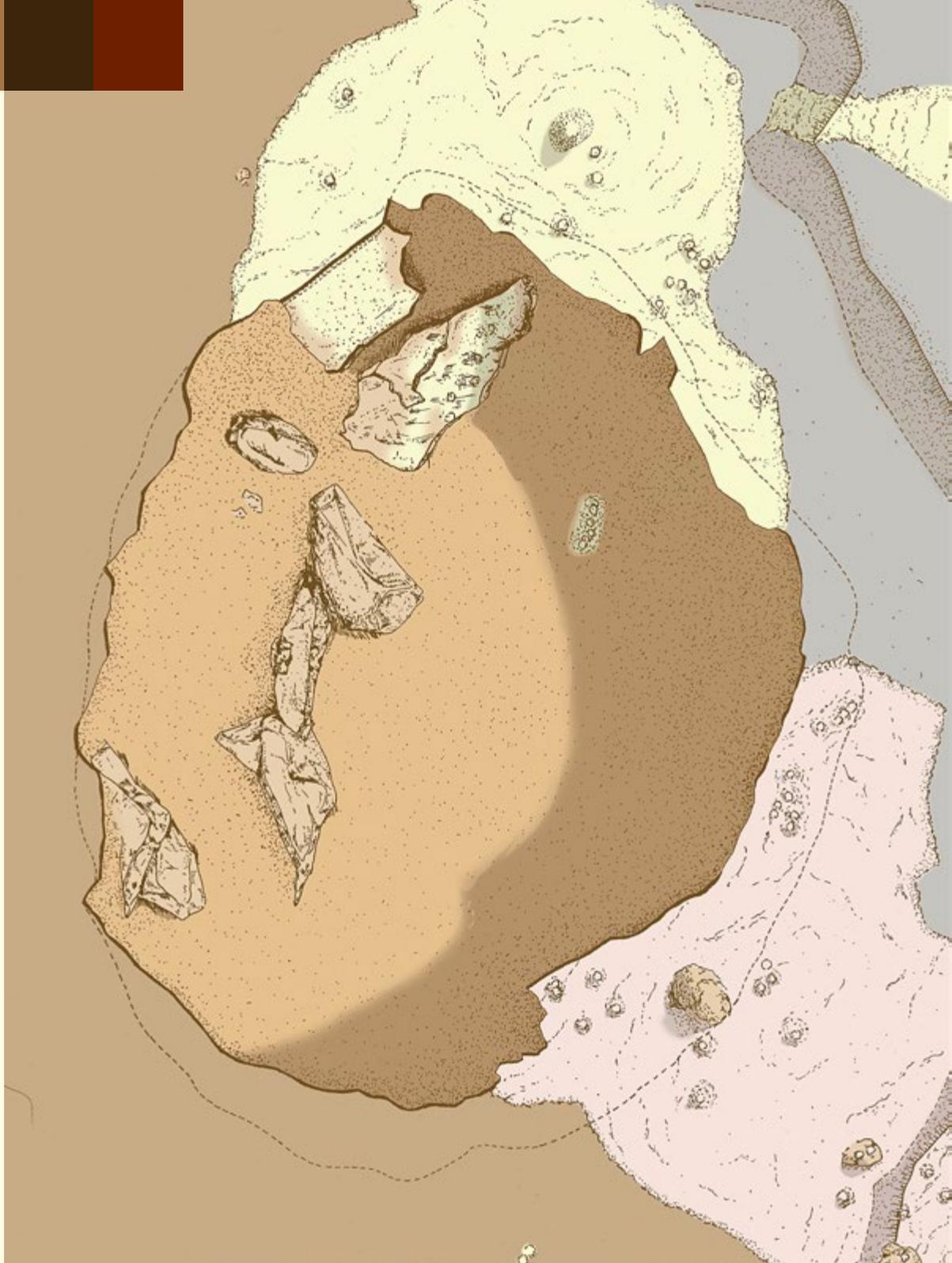
Vers un nouveau concept

Du fait du retard pris dans la réalisation du clone numérique de la grotte Chauvet et des incertitudes sur le montage juridique le plus adéquat, le projet n'a pas abouti dans les délais attendus. Cependant, l'aboutissement prochain de la réalisation du clone numérique de la grotte par les services de l'État et la volonté de relancer le projet doivent permettre à l'exposition de voir le jour. Elle avait été initialement conçue comme un projet essentiellement numérique et immersif. Les nouvelles tendances de la muséographie nécessiteront une remise à plat du concept pour répondre au plus près aux attentes des publics.



© RELEVÉ NUMÉRIQUE 3D : GUY PÉRAZIO

© CARTOGRAPHIE DE LA GROTTE : GUY PÉRAZIO



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La grotte Chauvet au cœur des politiques territoriales

La diffusion des connaissances et la valorisation de la grotte Chauvet passe également par le développement des politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC), qui offre des parcours de découvertes culturelles aux publics. Elles se traduisent notamment par la mise en place de Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) entre l'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche et des communautés de communes ardéchoises.

Rencontrer, pratique, connaître

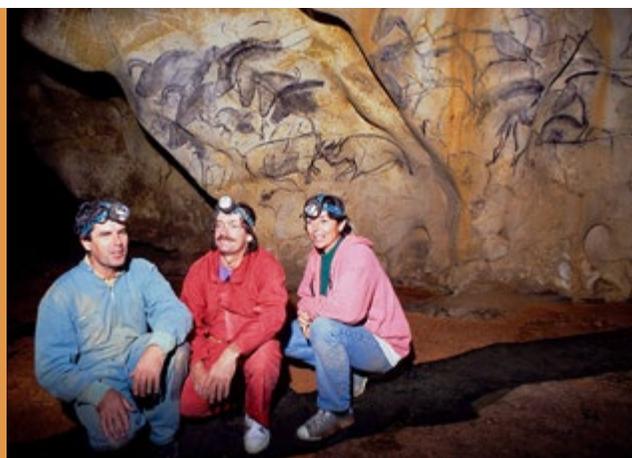
En s'appuyant sur la valeur universelle exceptionnelle de la grotte Chauvet, l'enjeu est aussi d'amener les publics à connaître, apprécier et s'appropriier l'ensemble des patrimoines de leur territoire. Le partage, la médiation et l'appropriation par la population locale font partie des enjeux mis en avant par l'Unesco et constituent une condition sine qua non dans le cadre de l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial. Les CTEAC sont des outils hautement collaboratifs et partenariaux : les temps de travail collectifs et de réseau sont donc primordiaux pour assurer la vitalité des programmes d'actions. Le Département anime ainsi les « Labos culture » qui accompagnent les dynamiques culturelles avec des travaux de groupe et des espaces de formation et d'échanges. D'autres réseaux ont poursuivi leur structuration : Ardèche Loisir et Patrimoine et son « Pass'Ardèche », les maisons et musées du parc naturel régional des Monts d'Ardèche et les « Villages de caractères ». Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional a également coordonné sur son territoire des publications et des travaux de recherche transversaux qui alimentent une cohérence entre les sites patrimoniaux.



© LISA LEANDRI

Les inventeurs

Depuis 2019, et à la suite de la signature de protocoles d'accord qui ont définitivement clarifié les droits et devoirs de chacun, les inventeurs participent régulièrement à l'activité de Grotte Chauvet 2 - Ardèche. En particulier l'été lorsqu'ils viennent à la rencontre du public durant les animations organisées sur le site, comme le bestiaire étoilé. Ils interviennent aussi activement dans le cadre des événements organisés sur le territoire et apportent ainsi leur pierre à la diffusion des connaissances sur la grotte Chauvet..



© JEAN-MARIE CHAUVET

Et demain...

Le développement d'actions EAC attachées au patrimoine et plus particulièrement liées à Chauvet est un défi important pour le prochain plan de gestion : cela permettrait d'ouvrir à une appropriation plus forte de Chauvet au niveau local.



DES RECONNAISSANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Au-delà de la protection et de la mise en valeur du bien « grotte Chauvet », le plan d'action patrimoine mondial 2018-2024 affichait une double ambition :

- faire bénéficier l'ensemble du territoire de la notoriété offerte à l'Ardèche par l'inscription Unesco et de l'attractivité nouvelle créée par l'ouverture de son espace de restitution Chauvet 2 ;
- entrer dans un cercle vertueux qui permette de « tirer vers le haut » l'ensemble des équipements et des sites touristiques de l'Ardèche plutôt que créer de nouvelles concurrence entre sites.

Un territoire multi-labellisé

L'avancement des démarches pour l'obtention de labels pour les espaces remarquables de l'Ardèche ou la reconduction des labels existants sont des indicateurs de réussite de cette ambition. Notamment :

- la labellisation « Grand site de France » en cours pour la Combe d'Arc et les gorges de l'Ardèche ainsi que pour l'ensemble territorial formé par les monts Gerbier-de-Jonc et Mézenc ;
- le quasi-achèvement de l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc ;
- le renouvellement en 2022 du label Géoparc mondial Unesco des monts d'Ardèche qui reconnaît le patrimoine géologique remarquable de ce territoire ;
- le renouvellement en 2024 du label Grand Site de France de l'aven d'Orgnac.

Interaction territoriale

La mise en réseau des sites culturels et patrimoniaux s'est développée tout au long du plan d'action « patrimoine mondial ». Celle-ci doit être poursuivie et encouragée. Tous les sites patrimoniaux du territoire ont bénéficié des effets qualitatifs de l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial Unesco. Aucun n'a perdu de visiteurs du fait de la concurrence de Chauvet 2.

DESTINATION TOURISTIQUE

Culture et patrimoine, nouveaux attraits du territoire

L'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial Unesco a propulsé l'Ardèche sur la scène internationale. L'ouverture au public en 2015 de la réplique de la grotte a confirmé cet engouement. En presque dix ans, Chauvet 2 a déjà permis à 3,5 millions de visiteurs de découvrir le premier grand chef-d'œuvre de l'humanité. Entre 2018 et 2024, le second programme d'actions du plan de gestion Unesco a visé une gestion durable de ces flux touristiques pour maximiser les retombées locales tout en préservant l'environnement. Il a renforcé l'attrait culturel et patrimonial du territoire, déjà prisé en période estivale pour ses activités de pleine nature et son hôtellerie de plein air. Objectif : capter de nouvelles clientèles et étendre sur les ailes de saison, voire sur l'ensemble de l'année, la fréquentation touristique.

« L'inscription Unesco de la grotte Chauvet a impacté qualitativement, en profondeur et durablement la réalité touristique du territoire Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc. »

Richard Buffat, *directeur d'Ardèche Tourisme.*

Montée en gamme et élargissement sur les ailes de saison

Sur la période 2018–2024, l'agence de développement touristique Ardèche Tourisme et l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc soulignent les impacts majeurs de l'inscription Unesco de la grotte Chauvet et de l'ouverture de Chauvet 2.

- Une attractivité renforcée toute l'année : Chauvet 2 stimule la fréquentation, notamment de septembre à avril.
- Un positionnement culturel et patrimonial : celui-ci conforte les investissements publics ou privés sur d'autres sites touristiques locaux.
- L'attrait de nouvelles clientèles françaises ou internationales pour la destination : cet attrait est porté par un intérêt pour la préhistoire et/ou le patrimoine mondial.
- La professionnalisation des acteurs et la montée en gamme de l'offre.



Retombées économiques

Chauvet 2 a accueilli plus de 350 000 visiteurs par an en moyenne depuis son ouverture en 2015, malgré les deux années de crise Covid qui ont impacté la fréquentation. C'est donc plus de 60 millions de chiffre d'affaires cumulé (en moyenne 6,50 M€ par an) et des retombées économiques, pour le territoire, estimées à 150 millions d'euros en moins de 10 ans.



© F. NEAU - SCÈNE - SYCDA



GROTTE CHAUVET 2 – ARDÈCHE : UN ÉQUIPEMENT CULTUREL MAJEUR

La création de l'espace de restitution de la grotte Chauvet, ouvert au public en 2015, était un défi majeur. Celui-ci a été relevé avec brio dans le cadre du premier plan d'action « Patrimoine mondial » sur la période 2012-2017. Ceci grâce à l'engagement sans faille des collectivités territoriales, région et département de l'Ardèche, avec le soutien de l'Europe et de l'État. Chauvet 2 est un outil vivant, évolutif. Le Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (SMERGC), propriétaire du site, en concertation avec le délégataire de service public, veille à offrir une expérience de qualité aux visiteurs. Le SMERGC s'assure notamment que le site offre un récit conforme aux connaissances scientifiques les plus récentes, en perpétuelle évolution depuis la découverte de la grotte Chauvet.

© MARINA GERAY



© PATRICK AVENTURIER



© CAROLE FRITZ



Nouveaux équipements, nouvelle offre

Le plan d'action « patrimoine mondial » a permis depuis 2018 de conforter le site Chauvet 2.

- La salle d'exposition du site a été mise aux normes professionnelles ICOM (International Council of Museums), ouvrant ainsi la possibilité d'accueillir des expositions temporaires de niveau international.
- Fin 2021, un centre de conférences et de séminaires, financé par la Région et le Département, a ouvert ses portes. Cet équipement a vocation à faire rayonner le site par l'accueil de conférences et le déploiement du tourisme d'affaires.
- Pour commercialiser ce nouvel équipement et optimiser son utilisation, l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc et la société Kléber Rossillon, délégataire de service public du site, ont uni leurs forces. Grotte Chauvet 2 gère l'équipement et l'office de tourisme assure la commercialisation en y associant, à la carte, une offre complète d'activités sur les thématiques culture et nature.

« Nous avons la volonté de maintenir le niveau d'excellence du site Chauvet 2. »

Isabelle Massebeuf,
présidente du SMERGC

© STÉPHANE COMPOINT



© STÉPHANE COMPOINT



Chauvet 2, un espace de restitution pour :

- Montrer au public l'invisible, à savoir la grotte Chauvet strictement protégée, reconnue comme patrimoine de l'humanité.
- Accompagner la découverte et la compréhension de la culture aurignacienne, développer des actions de médiation et d'éducation.
- Jouer le rôle de moteur d'une nouvelle politique de développement touristique du territoire.

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Coopération internationale et échanges européens

Site inscrit au patrimoine mondial, la grotte Chauvet a vocation à rayonner au-delà du territoire national. Ce rayonnement s'est traduit par les actions suivantes :

Transfert de savoir-faire à l'étranger

- aide à la conception de répliques de cavités souterraines : grotte de Gunung Mulu (Malaisie), grotte ornée de Shulgan-Tash dans l'Oural (Russie) ;
- aide à la protection et à la mise en valeur de milieux souterrains : peintures rupestres du canyon du Chicamocha en Colombie, programme KARST (pour Khammouane ARdèche Stratégie Territoriale) lancé en 2020 qui vise à mettre en valeur le riche patrimoine karstique de la province de Khammouane au Laos (création d'un Géoparc Unesco).

- 1 Art rupestre, canyon du Chicamocha, Colombie
- 2 Grotte aux mains, province de Khammouane, Laos

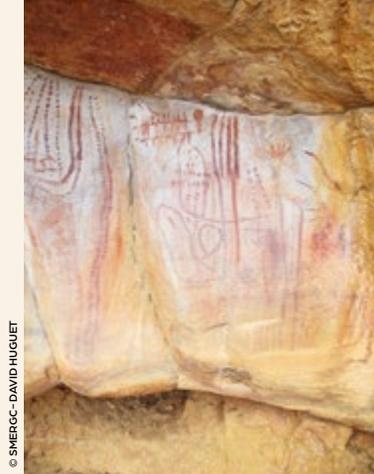
Participation au réseau Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP)

Cet itinéraire culturel européen de l'art rupestre, créé en 2010, regroupe actuellement 44 membres et plus de 160 sites. En 2024, le SMERGC s'est substitué à Chauvet 2 comme membre du réseau.

Accueil de touristes étrangers

La fréquentation touristique étrangère de Chauvet 2 est de l'ordre de 15 % des visiteurs. La part des touristes étrangers qui visitent la grotte Chauvet 2 reste néanmoins inférieure à celle des touristes étrangers qui choisissent de séjourner en Ardèche. C'est pourquoi le prochain plan d'action adossé au plan de gestion « patrimoine mondial » devra viser à améliorer encore le rayonnement international de la grotte Chauvet, tout en pondérant cet objectif de manière à répondre aux enjeux d'un tourisme durable pour le territoire.

- 3 Grotte de Gunung Mulu, Malaisie
- 4 Province de Khammouane, Laos
- 5 Singapour



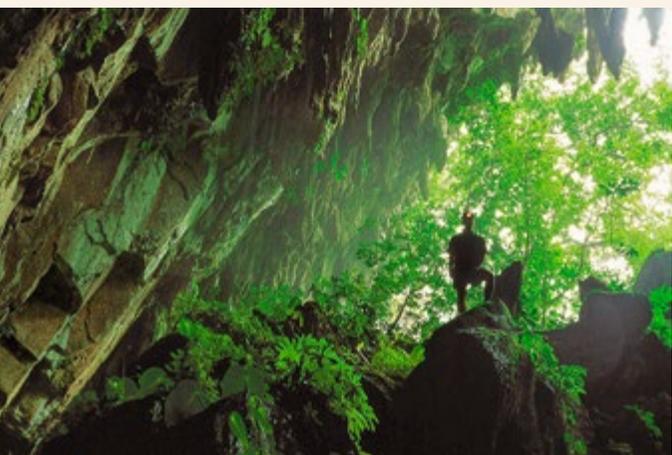
© SMERGC-DAVID HUGUET

1



© ROGER ESTÈVE

2



3



4



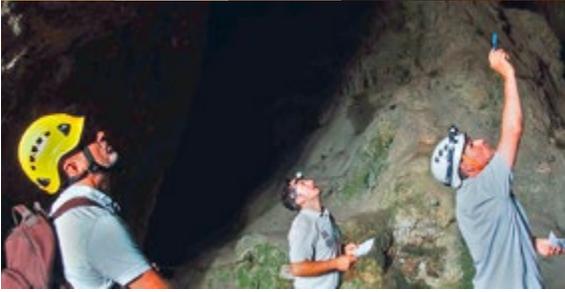
5

© SMERGC-RAPHAËL TORQUEBIAU

© SMERGC-RAPHAËL TORQUEBIAU

© SMERGC-DAVID HUGUET





© IFREEMIS

NOUVELLES ACTIVITÉS

Recherche, formation et expertise sur les milieux souterrains

L'une des ambitions inscrites au plan de gestion est d'identifier et d'accompagner le développement de nouvelles activités sur le territoire, ceci afin de profiter de la notoriété ou des savoir-faire générés par le grand projet Chauvet Pont d'Arc. Au-delà du secteur du tourisme, l'un des projets emblématiques porté dans le plan d'action « patrimoine mondial » sur la période 2018-2024 concernait la création de l'Institut de Formation de Recherche et d'Expertise En Milieux Souterrains (IFREEMIS). Le monde souterrain est en effet rarement abordé comme un espace à part entière en termes d'enjeux ou de problématiques environnementales, économiques ou territoriales. D'où la volonté de faire du territoire du sud Ardèche un lieu privilégié pour développer ces thématiques.



© CAROLE FRITZ GRMS



© IFREEMIS

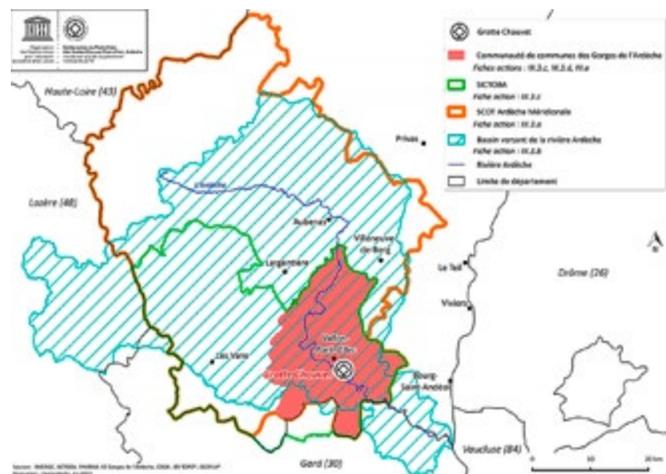
Création d'un hôtel à projets

L'association IFREEMIS a ainsi été créée en 2018. Elle regroupe une grande diversité d'acteurs du monde souterrain et a développé une activité d'étude dans le champ du monde souterrain, en France et à l'étranger. Force est toutefois de constater que les résultats obtenus sont loin de ce qui était recherché, en particulier à l'échelle de l'Ardèche. L'objectif phare d'IFREEMIS, à savoir la création d'un hôtel à projets, n'est toutefois pas abandonné. Cette structure interdisciplinaire a vocation à attirer des chercheurs et/ou des équipes de renommées nationales ou internationales, à participer à la formation interdisciplinaire et à impulser des projets de recherche en contact avec le territoire. Une convention a ainsi été signée en 2022 entre l'association IFREEMIS et la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche qui pourrait accueillir à terme cet hôtel à projets.

STRATÉGIE TERRITORIALE

Aménagement responsable et transition écologique

La présence dans le Sud Ardèche d'un site inscrit au patrimoine mondial doit impacter les politiques publiques menées sur le territoire dans une logique d'intégration et d'exemplarité. Cela s'applique en particulier aux politiques d'aménagements inscrites dans les documents d'orientation que sont le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale (approuvé en 2022) ainsi que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche. Celui-ci devrait être validé en 2025 et intégrera les enjeux de tourisme durable notamment au travers d'un développement économe en ressources (foncier, eau, énergie, déplacements).



Plan de gestion environnemental

Sur la période du deuxième plan d'action, la grotte Chauvet et sa réplique ont bénéficié des politiques menées à l'échelle territoriale en matière d'aménagement responsable. Depuis 2023, le site Chauvet 2 s'est également doté d'un plan de gestion environnemental. Les efforts doivent être poursuivis pour faire de ce site un lieu exemplaire de « tourisme durable ». Ces efforts porteront dès 2025 sur les économies d'eau, la production et les économies d'énergie, la gestion des déchets ou encore la protection de la biodiversité.



© AURANCE

Mobilité durable : une priorité

Les enjeux de mobilité durable restent importants sur le territoire. La mise en place d'une navette desservant la Combe d'Arc a contribué à limiter les nuisances liées à la fréquentation automobile intensive du site. Celui-ci reste toutefois difficilement accessible de manière sécurisée en mobilité douce (piétons et cyclistes). Le site de Grotte Chauvet 2 - Ardèche demeure aussi pour l'instant quasiment inaccessible sans voiture individuelle, faute d'itinéraire cycliste aménagé et d'accès régulier en transport en commun depuis ou vers le bourg de Vallon-Pont-d'Arc.



© SMERCG



© CCGA



© SMERCG



© SMERCG

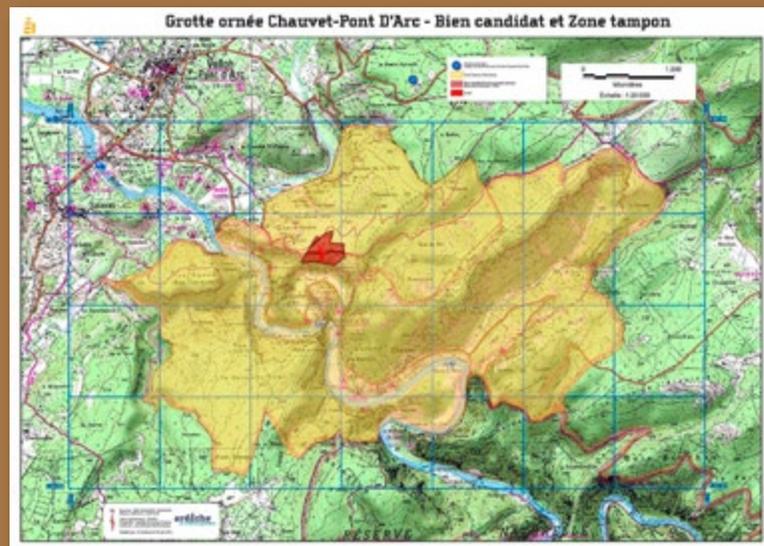
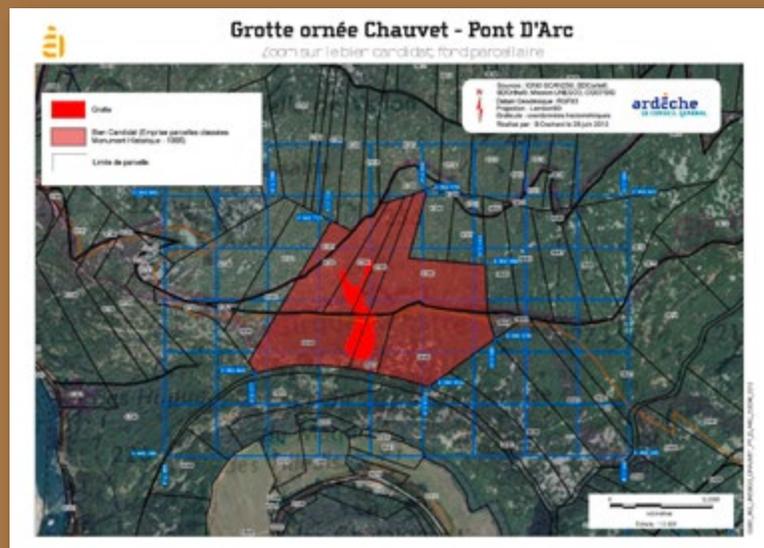


© SMERCG



© CCGA

LE PÉRIMÈTRE DE L'INSCRIPTION



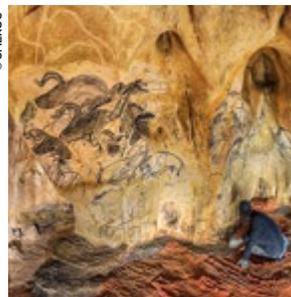
© SMERGC



© SMERGC



© SMERGC



LE SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTA CHAUVET

Ancrage territorial et rayonnement mondial

Porter la candidature de la grotte Chauvet à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial Unesco ne pouvait se faire sans une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

En parallèle, il était nécessaire de créer une réplique de ce joyau, pour offrir au grand public la possibilité de découvrir ce patrimoine universel et le faire rayonner bien au-delà de son territoire. Dès 2005, l'État et les collectivités territoriales ont signé une charte de coopération pour concevoir et mettre en œuvre ce grand projet, avec la volonté que celui-ci favorise le développement territorial.

Porter des ambitions

C'est ainsi qu'en 2007 est né le syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC) pour porter les ambitions affirmées dans cette charte de coopération. Le SMERGC associe deux collectivités : la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche.

Dès sa création, le SMERGC a œuvré pour :

- construire l'espace qui offre la possibilité de découvrir la réplique de la grotte Chauvet, cette dernière étant strictement protégée. Ce site, désormais identifié sous l'appellation Grotte Chauvet 2 - Ardèche, fêtera les dix ans de son ouverture en 2025 ;
- porter l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial Unesco. Cette inscription a été actée en juin 2014.



© SMERGC

Le SMERGC en action

Dix-sept ans après sa création, le SMERGC demeure l'outil essentiel au rayonnement de la grotte Chauvet. Ainsi, le syndicat :

- pilote la délégation de service public de Grotte Chauvet 2 sous l'angle juridique, technique et financier,
- met en œuvre des actions pour valoriser la grotte Chauvet Pont d'Arc dans le cadre de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ;
- fait connaître la grotte, l'espace de restitution et, au-delà, soutient l'intérêt du public pour l'art pariétal et le monde souterrain ;
- contribue à la conduite d'opérations de développement territorial en lien avec la grotte ;
- accompagne des projets de coopération internationale.

© J. CLOTTES MCC



© J. CLOTTES MCC



© J.-M. GENESTE CNP-MCC



2^e PLAN D'ACTION 2018-2024



Grotte ornée du Pont-d'Arc,
dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc,
Ardèche

Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet (SMERGC)

Boulevard de la Chaumette

BP 737

07007 PRIVAS CEDEX

www.grottechauvetardeche.fr

contact@smergc.fr

04 75 29 73 07